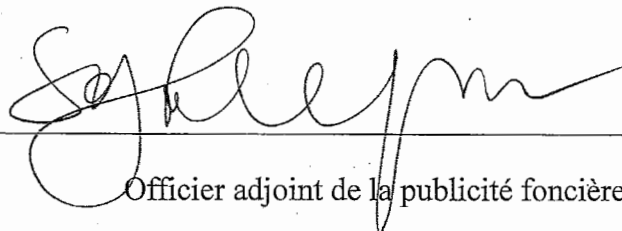


Ressources
naturelles

Québec 

ÉTAT CERTIFIÉ D'INSCRIPTION
DE DROIT
AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC

*Je certifie que la réquisition présentée le 2014-06-27 à 09:48 a été inscrite au Livre
foncier de la circonscription foncière de Montréal
sous le numéro 20 872 069.*


Officier adjoint de la publicité foncière

Identification de la réquisition

Mode de présentation :	Avis	
Forme :	Sous seing privé	
Nature générale :	Avis de contamination	
Nom des parties :	Propriétaire	Ministre des Transports
		Ville de Montréal
	Requérant	Ministre des Transports

FORMULAIRE D'ATTESTATION

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

1. LOCALISATION DU TERRAIN	
Adresse : 2 467 m répartis sur 5 tronçons de rues et emprises routières (Notre-Dame Ouest, de Carillon, St-Jacques, Pullman et St-Rémi) situés dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Notre-Dame-de-Grace / Côte-des-Neiges de la Ville de Montréal.	
N^{os} de lots : 4 140 410 (ptie), 4 144 898, 3 324 934 (ptie), 2 608 389 (ptie), 3 015 550 (ptie), 3 015 737, 4 140 399, 4 140 423 (ptie), 4 140 400 (ptie), 4 140 422 (pties), 4 145 242 (pties), 4 145 021 (ptie), 4 145 368 (ptie), 4 145 367 (ptie), 4 145 278 (ptie), 4 144 899 (pties), 4 145 368 (ptie), 4 140 428 (pties), 4 140 403, 4 140 444 (pties), 4 145 277 (ptie), 4 140 425, 4 145 240 (ptie), 5 064 120 (ptie)	Coordonnées : DEG.DEC.NAD83 Latitude : 45° 28' 8.040" nord. Longitude : 73° 35' 56.400" ouest
Nom du cadastre : Cadastre du Québec	
2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ☒ OU DU LOCATAIRE ☐	
Nom : M.Érik Santana / M. Stéphane Plante	
Nom de l'entreprise : arrondissement du Sud-Ouest et de Notre-Dame-de-Grace / Côte-des-Neiges de la Ville de Montréal	
Adresse : 815, rue Bel-Air, 1er étage, Mtl. Qc. / 5160, boul. Décarie, rez-de-chaussée, Mtl Qc	Code postal : H4C 2K4 / H3X 2H9
N^o de téléphone : (514) 872-8315 / 868-4012	N^o de télécopieur : (514) 872-1945 / 868-3572
3. IDENTIFICATION DU DOCUMENT ATTESTÉ	
Titre : Résumé de l'étude de caractérisation. Rues et emprises routières du secteur de la cour Turcot, Montréal (Québec). Dossier: 8503-08-QH01, Projet no: M4-02-TU/VDM 011 à VDM 015.	
Firme : Inspec-Sol inc. (Référence no M025813-E1)	
Auteur : R. Morel et E. Massad	Date : 10 mai 2013

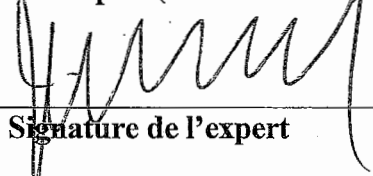
Après vérification, j'atteste que le résumé représente bien le contenu de l'étude de carac-

Québec

terisation et est conforme aux exigences du *Guide de caractérisation des terrains* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

RAYMOND MOREL

Nom de l'expert (en lettres moulées)



Signature de l'expert

156

Numéro d'identification
de l'expert

10 mai 2013

Date

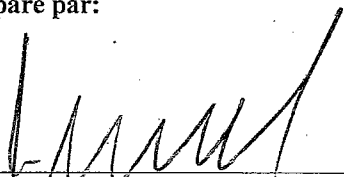
p. j. Résumé de l'étude de caractérisation

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
Bureau de projet du complexe Turcot
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 13.70
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Résumé
Évaluation environnementale de sites - phases I et II
Rues et emprises routières du secteur de la cour Turcot
Montréal (Québec)
Dossier: 8503-08-QH01
Projet no: M4-02-TU/VDM-011 à VDM-015

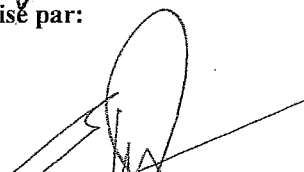
Référence no M025813-E1
Le 10 mai 2013

Préparé par:



Raymond Morel, géo., M.B.A.

Révisé par:



Elias Massad, ing. M. Ing.

Distribution : MTQ – M. Guy Rivard
(Copie par courriel: guy.rivard@mtq.gouv.qc.ca et par messagerie)
(En 8 copies et 2 cd)
c.c. BPCT – Mme Marie-Claude Wilson
(Copie par courriel: marie-claude.wilson-c@mtq.gouv.qc.ca)
c.c. BPCT – M. Frédéric Martin (copie par courriel: frederic.martin-c@mtq.gouv.qc.ca)
c.c. BPCT – M. François Labelle
(Copie par courriel: francois.labelle-c@mtq.gouv.qc.ca)

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Les services professionnels d'Inspec-Sol inc. (**Inspec-Sol**) ont été retenus par le Bureau de projet du complexe Turcot du ministère des Transports du Québec afin d'effectuer l'évaluation environnementale de sites – phases I et II des rues et emprises routières du secteur de la cour Turcot.

Le Site à l'étude comporte cinq (5) tronçons de rue situés dans le secteur de la Cour Turcot dans les arrondissements du Sud-Ouest et de Notre-Dame-de-Grâce / Côte-des-Neiges de la Ville de Montréal, Québec. Les infrastructures routières traversent un territoire dans lequel plusieurs types de zonage sont identifiés tel que le zonage résidentiel (H.1-4, H.2, H.2-4, H.3, H.4), le zonage commercial (C.1(2)C, C.6(2)A, C.6B, C.7A, C.7(B), C.4C), le zonage industriel (I.2C, I.4A, I.5, I.7(1)) et le zonage d'équipements collectifs et institutionnels (E.7(1), E.1(1), E.2(1), E.5(3)). La présente étude couvre une distance de 2 467 mètres linéaires (m.lin.) répartis sur plusieurs tronçons de rues: Notre-Dame ouest, de Carillon, St-Jacques, Pullman et St-Rémi. Le tableau no I rapporte les détails relatifs à chaque terrain à l'étude:

TABLEAU NO I

Terrains à l'étude

Désignation Terrain	Rues et emprises routières	Numéro de lot	Aire (m ²)	Longueur (m. lin.)
VDM-011	Rue Notre-Dame Ouest	4 140 410 (ptie) Cadastre du Québec 4 144 898 Cadastre du Québec 3 324 934 (ptie) Cadastre du Québec, 2 608 389 (ptie) Cadastre du Québec 3 015 550 (ptie) Cadastre du Québec 3 015 737 Cadastre du Québec	8 225 + 6 276	432 + 312
VDM-012	Rue de Carillon	4 140 399 Cadastre du Québec 4 140 423 (ptie) Cadastre du Québec 4 140 400 (ptie) Cadastre du Québec 4 140 422 (ptie) Cadastre du Québec	5 960	314
VDM-013	Rue St-Jacques	4 145 242 (ptie) Cadastre du Québec 4 145 021 (ptie) Cadastre du Québec 4 145 368 (ptie) Cadastre du Québec 4 145 367 (ptie) Cadastre du Québec 4 145 278 (ptie) Cadastre du Québec	20 285	934
VDM-014	Rue Pullman	4 140 422 (ptie) Cadastre du Québec 4 144 899 (ptie) Cadastre du Québec 4 145 368 (ptie) Cadastre du Québec 4 140 428 (ptie) Cadastre du Québec 4 140 403 Cadastre du Québec 4 140 444 (ptie) Cadastre du Québec	3 085	280
VDM-015	Rue St-Rémi	4 145 242 (ptie) Cadastre du Québec 4 140 444 (ptie) Cadastre du Québec 4 140 428 (ptie) Cadastre du Québec 4 145 277 (ptie) Cadastre du Québec 4 140 425 Cadastre du Québec 4 145 240 (ptie) Cadastre du Québec 5 064 120 (ptie) Cadastre du Québec	6 081	195
TOTAL			49 912	2 467

Inspec-Sol a réalisé une évaluation environnementale de sites – phase I dont les objectifs consistaient à émettre une opinion relative à la condition environnementale du Site et à identifier de façon qualitative les zones exposées à des impacts environnementaux potentiels qui nécessiteraient une étude plus approfondie. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un réaménagement majeur du complexe Turcot. Après la transaction, les activités actuellement en cours sur le Site cesseront. La phase I a révélé l'existence des sujets ou préoccupations environnementaux suivants:

- Lors de la visite du Site, le 18 janvier 2010, le Site était occupé par les rues et les emprises routières déjà mentionnées. Aucun réservoir souterrain ou hors-sol d'hydrocarbure n'a été noté lors de la visite de Site. Cependant, des rails de chemin de fer sont présents et traversent la rue Notre-Dame Ouest (portion de la rue correspondant au lot no 4706 partie). La présence de ces anciens rails représente un risque environnemental potentiel pour le Site à l'étude;
- les propriétés adjacentes aux rues sont généralement occupées par des bâtiments commerciaux, des bâtiments résidentiels et des servitudes de passage appartenant au MTQ. Les activités effectuées sur les propriétés adjacentes au Site ne représentent pas un risque environnemental potentiel pour le Site à l'étude;
- la consultation des photographies aériennes et des plans d'assurance incendie a identifié les points pertinents suivants:
 - Une structure circulaire (d'environ 160 m de diamètre) associée à une rotonde de l'ancienne cour de triage Turcot du Canadian Pacific Railway (CPR) occupait une partie de la rue Pullman et la portion nord de la rue de Carillon entre au moins 1907 et 1962. La présence de ces anciennes structures et de ces activités ferroviaires représente un risque environnemental potentiel pour le Site à l'étude;
 - des voies ferrées ont été notées à l'emplacement de la rue de Carillon actuelle sur les plans d'assurance préparés entre 1912 et 1955. La présence de ces voies ferrées à l'emplacement de la rue de Carillon actuelle représente un risque environnemental potentiel pour le Site à l'étude;

- des remaniements de sols étaient visibles sur la portion ouest de la rue Pullman et de la portion nord de la rue de Carillon entre 1962 et 1966. Ces remaniements représentent un risque environnemental potentiel pour le Site à l'étude;
 - le tronçon de la rue Notre-Dame Ouest (lot no 3 324 934) était occupé par une servitude de passage de la *Montreal Tramways Co* en 1912 puis de la *Montreal Transportation Commission* en 1955 avant que l'actuelle rue Notre-Dame ne soit construite. Aucune précision quant à l'utilisation des tramways ou autre véhicule n'a pu être obtenue. L'historique de l'usage de cette portion de la rue soulève un risque environnemental potentiel pour le Site à l'étude;
 - les plans d'assurance préparés par Underwriters Survey Bureau Ltd. en 1940 et 1955 montrent que trois (3) réservoirs souterrains d'essence (gazoline) étaient présents sur une propriété voisine située au sud de la rue Pullman, face au no 5270, rue Pullman. Le volume de ces anciens réservoirs est inconnu et ces équipements représentent un risque environnemental potentiel pour le Site à l'étude.
-
- Selon les annuaires des villes consultés, plusieurs stations-service étaient présentes sur les propriétés voisines situées au nord et au sud de la rue St-Jacques (anciennement nommée St-James et Upper-Lachine) entre les années 1930 et 1965. Ces stations-service étaient situées sur le tronçon de la rue St-Jacques entre la rue Desnoyers et la rue St-Rémi, soit aux nos civiques 4759, 4781, 4825, 4844, rue St-James. De plus, selon les annuaires des villes de 1965, un nettoyeur était aussi présent sur la propriété voisine située au nord de la rue St-Jacques, soit au no civique 4735, rue St-James.
 - Selon la recherche de titres effectuée, les propriétaires du Site étaient les suivants entre 1909 et aujourd'hui:

TABLEAU NO II
Propriétaires historiques

Rues et emprises	Propriétaires
<i>Rue Notre-Dame Ouest</i>	- The Montreal Park and Island Railway Company - Edward Donald - La Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada - Ministère des transports du Québec (Sa Majesté du Chef du Québec)
<i>Rue de Carillon</i>	- Edward Donald - La Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada - Ministère des transports du Québec (Sa Majesté du Chef du Québec)
<i>Rue St-Jacques Ouest</i>	- Edward Donald - Grand Trunk Railway Company of Canada - Ville de Montréal
<i>Rue St-Rémi</i>	- Viau Investments Ltd. - Dame Cécile Daoust - Monsieur Jean Trudeau - Ministère des transports du Québec (Sa Majesté la Reine Elizabeth II)

Les activités effectuées par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et Grand Trunk Railway Company of Canada représentent un risque environnemental potentiel pour le Site à l'étude.

- Les activités historiques associées à l'ancienne structure circulaire (d'environ 160 m de diamètre) associée à une rotonde de l'ancienne cour de triage Turcot du Canadian Pacific Railway (portions de la rue de Carillon (VDM-012) et (VDM-014)) sont des activités désignées aux annexes III et IV du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* du MDDEP (2003).
- Le terrain ne fait pas partie du répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels (RDSRI) et du répertoire des terrains contaminés du MDDEP. Cependant, quatre (4) sites adjacents au Site à l'étude répartis dans sept (7) dossiers différents font partie des terrains contaminés. Ces sites sont les suivants:
 - Le quadrilatère formé par les rues Décarie, St-Jacques Ouest, Glen et de Maisonneuve, situé au nord du tronçon de la rue St-Jacques actuelle (VDM-013). Ce site est contaminé avec des hydrocarbures pétroliers HP C₁₀ à C₅₀, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et du cuivre. Selon le répertoire RDSRI, la réhabilitation de ce site n'a pas été complétée;

- le quadrilatère formé par les rues Décarie, St-Jacques Ouest, Glen et de Maisonneuve, situé au nord du tronçon de la rue St-Jacques actuelle (VDM-013). Ce site est contaminé avec des hydrocarbures pétroliers HP C₁₀ à C₅₀, des HAP et des métaux. Selon le répertoire RDSRI, la réhabilitation de ce site aurait été complétée en 2006 et les sols résiduels présentent une concentration inférieure au critère « B » du MDDEP, indiquant que ces sols sont acceptables pour l'usage commercial du Site;
- la propriété adjacente située au 5441, rue Notre-Dame ouest, située au nord du tronçon de la rue Notre-Dame actuelle (VDM-011). Ce site correspond au terrain qui n'est pas associé au stationnement temporaire. Ce site est contaminé avec des hydrocarbures pétroliers HP C₁₀ à C₅₀, des HAP et des métaux. Selon le répertoire RDSRI, la réhabilitation de ce site n'a pas été complétée;
- la propriété adjacente située au 5441, rue Notre-Dame Ouest, située au nord du tronçon de la rue Notre-Dame actuelle (VDM-011). Ce site correspond au terrain associé au stationnement temporaire. Ce site est contaminé avec des hydrocarbures pétroliers HP C₁₀ à C₅₀ et des métaux. Selon les informations du BPCT, la réhabilitation complète de ce site a été complétée. Selon les informations fournies par le Client, les HP ont tous été enlevés sur la propriété et la partie du stationnement temporaire a été réhabilitée avec des mesures de gestion de risque;
- la propriété adjacente située au 5441, rue Notre-Dame Ouest, située au nord du tronçon de la rue Notre-Dame actuelle (VDM-011). Ce site correspond à l'usine Gerico et est contaminé en cuivre, plomb et zinc. Selon le répertoire RDSRI, la réhabilitation de ce site aurait été complétée en 1994 et les sols résiduels se trouvent dans la plage « B-C » du MDDEP, indiquant que ces sols sont acceptables pour l'usage commercial du site;
- la propriété adjacente située au 5500, rue Notre-Dame Ouest, située au sud du tronçon de la rue Notre-Dame actuelle (VDM-011). Ce site est contaminé avec des hydrocarbures pétroliers HP C₁₀ à C₅₀. Selon le répertoire RDSRI, la réhabilitation de ce site n'a pas été complétée;

- la propriété adjacente située au 5710, rue Notre-Dame Ouest, située au sud du tronçon de la rue Notre-Dame actuelle (VDM-011). Ce site correspond à Thompson Électrique et est contaminé en hydrocarbures pétroliers HP C₁₀ à C₅₀, en biphényles polychlorés (BPC), en cuivre et en plomb. Selon le répertoire RDSRI, la réhabilitation de ce site aurait été complétée en 1993 et la qualité des sols résiduels n'a pas été précisée.
- La réponse écrite de la Ville de Montréal stipule qu'il n'existe aucun dossier de rejet, déversement, d'émissions de polluants ou d'infractions dans leurs archives concernant les tronçons des rues Notre-Dame Ouest (VDM-011), de Carillon (VDM-012), St-Jacques (VDM-013), Pullman (VDM-014) et St-Rémi (VDM-015) visés par l'étude. Néanmoins, la réponse écrite de la Ville de Montréal indique qu'elle possède les documents suivants en ce qui concerne les propriétés voisines suivantes:
 - Un permis relatif à la démolition d'un bâtiment situé sur une propriété voisine localisée directement au nord de la rue Notre-Dame Ouest (VDM-011) au 5441, rue Notre-Dame Ouest;
 - Un permis relatif à l'enlèvement de trois (3) réservoirs souterrains et trois (3) vérins, à la décontamination du sol et à la reconstruction du béton associé à un bâtiment situé sur une propriété voisine localisée directement au sud de la rue Notre-Dame Ouest (VDM-011) au no civique 5500, rue Notre-Dame Ouest.
- Les réponses écrites du MDDEP stipulent qu'il n'existe aucun dossier de rejet, déversement, d'émissions de polluants ou d'infractions dans leurs archives concernant les tronçons des rues Notre-Dame ouest (VDM-011), de Carillon (VDM-012), St-Jacques (VDM-013), Pullman (VDM-014) et St-Rémi (VDM-015) visés par l'étude. Néanmoins, les réponses écrites du MDDEP indiquent qu'il existe des documents pour les sites suivants:
 - La propriété voisine située directement au sud de la rue Notre-Dame Ouest (VDM-011) au 5710, rue Notre-Dame Ouest. Les documents incluent une lettre datée du 3 août 1993 et un plan de restauration daté du 1^{er} octobre 2009, relatifs à la présence de BPC sur le terrain situé au 5710, rue Notre-Dame Ouest. Notamment, les documents incluent une fiche technique de gestion de terrains contaminés qui indique que les sols sont contaminés en BPC, cuivre, hydrocarbures pétroliers HP C₁₀-C₅₀ et en plomb.

- La propriété voisine située directement au nord de la rue Notre-Dame Ouest (VDM-011) au 5441, rue Notre-Dame Ouest. Ces documents, relatifs à la présence de contamination (en cuivre, plomb, zinc, hydrocarbures pétroliers HP C₁₀-C₅₀ et hydrocarbures aromatiques polycycliques), incluent une fiche technique de gestion des terrains contaminés, une lettre datée du 29 avril 2009, une approbation d'un plan de réhabilitation datée du 8 septembre 2009 et lettres datées du 7 août et 14 septembre 1995.

La réponse écrite indique également l'existence d'un rapport d'évaluation environnementale daté de juin 2006, un rapport phase II daté de mars 2009, des rapports d'études de caractérisations environnementales datés de juillet et novembre 1993 et un rapport de décontamination daté d'août 1994. Selon les renseignements fournis par le Client, ce site a été en partie réhabilité par le MTQ. Tous les sols contaminés en HP C₁₀-C₅₀ ont été excavés et gérés hors site. Une partie du site, à l'endroit du stationnement temporaire a été réhabilitée par la mise en place de mesure de gestion de risque (40 cm de pierre concassée et couche d'asphalte). Le reste de la propriété contaminée aux métaux et HAP n'a pas été réhabilitée. Le rapport de réhabilitation sera remis sous peu au MDDEP. Ces derniers n'ont pas été consultés par **Inspec-Sol** étant donné qu'ils ne correspondent pas à notre Site. Ces dossiers concernent les propriétés voisines.

- La propriété voisine située directement au sud de la rue Notre-Dame Ouest (VDM-011) au 5500, rue Notre-Dame Ouest. Ces documents, relatifs à la présence de contamination en hydrocarbures pétroliers HP C₁₀-C₅₀, incluent une fiche technique de gestion des terrains contaminés et un rapport d'inspection daté du 14 décembre 2007. La réponse écrite indique également l'existence d'un rapport de suivi environnemental et disposition des sols contaminés daté de mars 2008, un rapport de restauration environnemental daté de mars 1997 et un rapport de caractérisation environnementale daté d'avril 2003. Ces derniers n'ont pas été consultés par **Inspec-Sol** étant donné qu'ils ne correspondent pas à notre Site. Ces dossiers concernent les propriétés voisines.
- Un terrain présent à l'angle des rues de Carillon et Pullman. La réponse écrite indique que des rapports relatifs à ce terrain sont disponibles sur le site Internet du BAPE dans la section Rapports des commissions d'enquête diffusés récemment.

Les conclusions s'appuient sur les informations recueillies lors de l'inspection du Site, les renseignements et les documents fournis par les représentants du Client ou du Site, les données et l'information obtenues des autorités gouvernementales, ainsi que sur la recherche historique du Site.

En fonction des préoccupations environnementales énumérées ci-dessus, **Inspec-Sol** a émis les recommandations suivantes:

- À l'emplacement de la structure circulaire associée à la rotonde de l'ancienne cour de triage Turcot du Canadian Pacific Railway (CPR) (portion nord de la rue de Carillon et extrémité ouest de la rue Pullman);
- à l'emplacement des anciennes voies ferrées situées sur l'actuelle rue de Carillon;
- à l'emplacement des voies ferrées situées sur la rue Notre-Dame Ouest;
- à proximité de l'ancien réservoir souterrain d'essence (approximativement au centre de la rue Pullman);
- à proximité des sites adjacents faisant partis des terrains contaminés (principalement le long des rues St-Jacques et Notre-Dame Ouest);
- à proximité des anciennes stations-service situées le long de la rue St-Jacques Ouest (anciennement rue St-James);
- à proximité de l'ancien nettoyeur situé le long de la rue St-Jacques Ouest.

Suite aux recommandations énoncées au terme de la phase I, **Inspec-Sol** a réalisé une caractérisation environnementale – phase II du Site dont les objectifs étaient d'évaluer la qualité environnementale des sols et de l'eau souterraine aux emplacements présentant des risques environnementaux potentiels identifiés lors de l'évaluation environnementale de site – phase I.

Les travaux de chantier ont été effectués entre le 1^{er} février et le 19 février 2010 et entre le 16 juin et le 13 juillet 2010, sous la supervision constante d'un géologue de chantier d'**Inspec-Sol**. Ces travaux comprenaient l'exécution de 45 forages stratigraphiques (VDM-011-F-01 à VDM-011-F-18, VDM-012-F-01, VDM-012-F-02, VDM-012-F-03C et VDM-012-F-04, VDM-013-F-01 à VDM-013-F-18, VDM-014-F-01 à VDM-014-F-03, VDM-015-F-01 et VDM-015-F-02), l'installation de six (6) puits d'observation de l'eau souterraine (VDM-011-PO-03, VDM-011-PO-06, VDM-011-PO-14, VDM-012-PO-03C, VDM-013-PO-02 et VDM-013-PO-13), l'échantillonnage des sols, des matières résiduelles et de l'eau souterraine et la réalisation d'essais de perméabilité et d'un (1) relevé topographique.

Au total, 116 échantillons ponctuels de sols, soit un (1) à trois (3) échantillons provenant de la couche de remblai et un (1) à deux (2) autres provenant des sols naturels de chaque sondage et 13 duplicata de chantier, ont été sélectionnés et soumis à des analyses chimiques pour le dépistage des hydrocarbures pétroliers (HP C₁₀ à C₅₀), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM), des hydrocarbures halogénés totaux (HHT), du carbone organique total (COT), du soufre, de 15 métaux (argent, arsenic, baryum, cadmium, chrome, cobalt, cuivre, étain, manganèse, mercure, molybdène, nickel, plomb, sélénium et zinc) et pour la détermination du pH. Par ailleurs, un (1) échantillon de matières résiduelles a été soumis à des tests de lixiviation d'après les critères du *Règlement sur les matières dangereuses* (RMD).

Les résultats des analyses chimiques des échantillons de sols ont été interprétés selon les valeurs limites indiquées aux Annexes I et II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation de terrains* (RPRT) du MDDEP. Selon le *RPRT*, les valeurs limites de l'annexe II sont celles retenues pour un terrain dont le zonage est commercial et/ou industriel tel le site à l'étude. À des fins de gestion des sols excavés, les résultats des analyses chimiques des échantillons de sols ont aussi été interprétés selon la *Grille des critères génériques pour les sols* (Grille) de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* (Politique) du MDDEP et selon les valeurs limites du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* (RESC) du MDDEP. Il est à noter que les valeurs limites des Annexes I et II du *RPRT* correspondent, respectivement, aux critères génériques « B » et « C » de la *Grille* de la *Politique* du MDDEP.

La classification environnementale des sols des échantillons en fonction des résultats des analyses chimiques réalisées et des critères génériques de la *Politique* est présentée au tableau no III:

TABLEAU NO III
Classification environnementale des sols selon les critères génériques

Sondage no	Échantillon no	Profondeur (m)	Paramètres Analysés					
			C ₁₀ à C ₅₀	HAP	COV	Métaux	Hg	Soufre
Terrain no VDM-011								
VDM-011-F-01	CFE-1	0,30 – 0,60	B – C	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-2A	0,60 – 0,95	< A	---	---	---	---	---
	CFE-5	1,80 – 2,40	A – B	A – B	---	A – B	< A	> C*
VDM-011-F-02	CFE-1	0,30 – 0,91	---	B – C	---	A – B	< A	---
	CFE-2	0,91 – 1,52	< A	B – C	---	> RESC	B – C	---
	CFE-5	2,74 – 3,12	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-011-F-03	CFE-4	1,20 – 1,80	< A	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-6	2,40 – 3,00	< A	< A	---	A – B	< A	---
VDM-011-F-04	CFE-1	0,30 – 0,91	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-3	1,52 – 2,13	< A	B – C	---	A – B	< A	---
	CFE-7	3,96 – 4,44	< A	< A	---	A – B	< A	---
VDM-011-F-05	CFE-2	0,93 – 1,53	< A	B – C	---	B – C	A – B	---
	CFE-4A	2,13 – 2,43	A – B	A – B	---	< A	< A	---
	CFE-5	2,73 – 3,33	< A	< A	---	A – B	< A	---
VDM-011-F-06	CFE-2	0,93 – 1,53	---	A – B	---	---	---	---
	CFE-3	1,53 – 2,13	A – B	> C	---	B – C	A – B	---
	CFE-5	2,73 – 3,33	< A	A – B	---	A – B	< A	> C*
VDM-011-F-07	CFE-2	1,20 – 1,57	< A	B – C	---	B – C	< A	---
	CFE-6	3,60 – 4,20	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-011-F-08	CFE-1	0,33 – 0,93	< A	A – B	---	< A	< A	---
	CFE-3	1,53 – 2,13	B – C	B – C	---	A – B	A – B	---
	CFE-5B	3,03 – 3,33	< A	A – B	---	A – B	< A	> C*
VDM-011-F-09	CFE-2	0,60 – 1,20	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-5	2,40 – 3,00	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-7	3,60 – 4,20	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-011-F-10	CFE-1	0,40 – 0,92	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-4	2,14 – 2,75	< A	A – B	---	< A	< A	---
	CFE-6	3,36 – 3,59	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-011-F-11	CFE-2	0,60 – 1,20	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-5	2,40 – 3,00	< A	< A	---	< A	< A	---

---: non analysé

*: Selon les résultats d'analyses du soufre obtenus sur des échantillons de tourbe dans le cadre de mandats antérieurs dans le secteur de la cour Turcot, le BPCT considère que le dépôt de tourbe du secteur n'est pas contaminé par le soufre. Ainsi, la classification des sols des échantillons nos VDM-011-F-01 (CFE-5), VDM-011-F-06 (CFE-5) et VDM-011-F-08 (CFE-5B) a été déterminée en fonction des autres paramètres analysés.

TABLEAU NO III (suite)

Sondage no	Échantillon no	Profondeur (m)	Paramètres Analysés					
			C ₁₀ à C ₅₀	HAP	COV	Métaux	Hg	Soufre
Terrain no VDM-011 (suite)								
VDM-011-F-12	CFE-2	0,60 – 1,20	< A	A – B	---	< A	< A	---
	CFE-5	2,10 – 2,40	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-8	3,60 – 4,00	< A	A – B	---	< A	< A	---
VDM-011-F-13	CFE-2	0,60 – 1,20	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-4	1,80 – 2,40	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-6B	3,10 – 3,37	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-011-F-14	CFE-1	0,32 – 0,91	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-011-F-15	CFE-3	1,20 – 1,80	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-4	1,80 – 2,40	< A	< A	---	A – B	< A	> C*
VDM-011-F-16	CFE-2	0,60 – 0,87	A – B	A – B	---	< A	< A	---
	CFE-5	2,40 – 3,00	A – B	A – B	---	A – B	< A	---
VDM-11-F-17	CFE-2	0,60 – 1,20	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-4A	1,80 – 1,95	B – C	> RESC	---	B – C	< A	---
	CFE-4B	1,95 – 2,40	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-6	3,00 – 3,60	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-011-F-18	CFE-1	0,34 – 0,60	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-4	1,80 – 2,40	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-6	3,00 – 3,60	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-9	4,80 – 5,40	< A	< A	---	< A	< A	---
Terrain no VDM-012								
VDM-012-F-01	CFE-2	0,90 – 1,50	< A	A – B	---	< A	< A	---
	CFE-4	2,10 – 2,40	< A	A – B	---	< A	< A	---
VDM-012-F-02	CFE-2	0,90 – 1,50	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-4	3,00 – 3,60	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-012-F-03C	CFE-1	0,30 – 0,90	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-4	2,13 – 2,73	< A	A – B	---	A – B	< A	---
VDM-012-F-04	CFE-2	0,60 – 1,20	< A	B – C	---	A – B	< A	---
	CFE-4	1,80 – 2,40	< A	< A	---	< A	< A	---

---: non analysé

*: Selon les résultats d'analyses du soufre obtenus sur des échantillons de tourbe dans le cadre de mandats antérieurs dans le secteur de la cour Turcot, le BPCT considère que le dépôt de tourbe du secteur n'est pas contaminé par le soufre. Ainsi, la classification des sols de l'échantillon no VDM-011-F-15 (CFE-4) a été déterminée en fonction des autres paramètres analysés.

TABLEAU NO III (suite)

Sondage no	Échantillon no	Profondeur (m)	Paramètres Analysés					
			C ₁₀ à C ₅₀	HAP	COV	Métaux	Hg	Soufre
Terrain no VDM-013								
VDM-013-F-01	CFE-2	0,60 – 1,20	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-5	2,40 – 3,0	< A	< A	---	A – B	< A	---
VDM-013-F-02	CFE-1	0,33 – 0,93	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-8	4,57 – 5,17	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-013-F-03	CFE-2	0,93 – 1,53	< A	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-7	3,93 – 4,53	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-13-F-04	CFE-3	1,53 – 2,13	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-7	3,93 – 4,53	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-013-F-05	CFE-1	0,30 – 0,90	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-3	1,50 – 2,10	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-5	2,70 – 3,30	< A	< A	---	A – B	< A	---
VDM-013-F-06	CFE-2	0,90 – 1,50	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-4	2,10 – 2,70	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-6	3,30 – 3,90	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-013-F-07	CFE-1	0,30 – 0,90	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-4	2,10 – 2,70	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-7A	3,90 – 4,20	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-013-F-08	CFE-2	0,94 – 1,54	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-6	3,34 – 3,94	< A	A – B	---	< A	< A	---
	CFE-11	6,34 – 6,94	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-013-F-09	CFE-1	0,33 – 0,93	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-4	2,13 – 2,73	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-6	3,33 – 3,93	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-013-F-10	CFE-1	0,30 – 0,90	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-5	2,70 – 3,30	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-11	6,30 – 6,90	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-013-F-11	CFE-1	0,30 – 0,90	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-3	1,50 – 2,10	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-5	2,70 – 3,30	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-013-F-12	CFE-2	0,90 – 1,50	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-3	1,50 – 2,10	< A	< A	---	B – C	< A	---
	CFE-5	2,70 – 3,30	---	---	---	< A	---	---
VDM-013-F-13	CFE-2	0,90 – 1,50	B – C	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-3	1,50 – 2,10	< A	---	---	---	---	---
	CFE-8	4,50 – 5,10	< A	< A	---	< A	< A	---

---: non analysé

TABLEAU NO III (suite)

Sondage no	Échantillon no	Profondeur (m)	Paramètres Analysés					
			C ₁₀ à C ₅₀	HAP	COV	Métaux	Hg	Soufre
Terrain no VDM-013 (suite)								
VDM-013-F-14	CFE-2	0,90 – 1,50	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-3	1,50 – 2,10	< A	< A	---	A – B	< A	---
VDM-013-F-15	CFE-2	0,90 – 1,50	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-5	2,70 – 3,30	< A	< A	---	A – B	< A	---
	CFE-12	7,00 – 7,60	< A	< A	---	< A	< A	---
VDM-013-F-16	CFE-1	0,30 – 0,90	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-4	2,40 – 3,00	< A	< A	---	A – B	< A	---
VDM-013-F-17	CFE-1	0,30 – 0,90	< A	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-3	1,50 – 2,10	< A	A – B	---	A – B	A – B	---
VDM-013-F-18	CFE-2	0,92 – 1,50	< A	< A	---	< A	< A	---
	CFE-4	2,10 – 2,70	< A	< A	---	< A	< A	---
Terrain no VDM-014								
VDM-014-F-01	CFE-2A	0,60 – 1,00	< A	< A	---	> RESC	A – B	---
	CFE-3	1,20 – 1,80	< A	A – B	---	A – B	< A	---
VDM-014-F-02	CFE-1B	0,35 – 0,60	B – C	> C	---	> C	A – B	---
	CFE-5	2,40 – 3,00	< A	< A	---	A – B	< A	---
VDM-014-F-03	CFE-1	0,15 – 0,37	B – C	< A	---	< A	< A	---
	CFE-2	0,60 – 0,85	B – C	---	---	---	---	---
	CFE-4B	2,00 – 2,40	< A	A – B	---	A – B	< A	---
Terrain no VDM-015								
VDM-015-F-01	VRE-1	0,0 – 0,60	< A	---	---	---	---	---
	CFE-2	0,60 – 1,20	> C	A – B	---	A – B	< A	---
	CFE-3	1,20 – 1,80	< A	---	---	---	---	---
	CFE-4	1,80 – 2,40	< A	< A	---	A – B	< A	---
VDM-015-F-02	CFE-1B	0,66 – 0,96	< A	B – C	---	B – C	< A	---
	CFE-3	1,56 – 2,16	< A	< A	---	A – B	< A	---

---: non analysé

Les résultats d'analyse pour le pH et le COT sont présentés au tableau no IV:

TABLEAU NO IV
Résultats d'analyse pour le pH et le COT

Sondage no	Échantillon no	Profondeur (m)	Paramètres analysés	
			pH	COT (%)
VDM-011-F-02	CFE-2	0,91 – 1,52	8,53	11
VDM-011-F-06	CFE-3	1,53 – 2,13	8,14	3,71
VDM-011-F-10	CFE-1	0,40 -0,92	7,78	0,55
VDM-011-F-12	CFE-2	0,60 – 1,20	9,07	1,80
VDM-011-F-15	CFE-3	1,20 – 1,80	9,87	N/D
VDM-013-F-03	CFE-7	3,93 – 4,53	9,17	0,26
VDM-013-F-06	CFE-4	2,10 – 2,70	9,96	0,11
VDM-013-F-08	CFE-6	3,34 – 3,94	10	0,16
VDM-013-F-09	CFE-4	2,13 – 2,73	7,79	0,24
VDM-013-F-13	CFE-2	0,90 – 1,50	11,4	5,4
VDM-013-F-15	CFE-5	2,70 – 3,30	11,1	2,6

Les résultats d'analyses chimiques des matières résiduelles de l'échantillon no VDM-014-F-02 (CFE-4A) ont montré des concentrations inférieures aux valeurs limites de l'article 3 du *RMD* du MDDEP.

Le tableau no V présente les volumes estimés des sols classés selon les critères génériques de la *Politique* et de l'annexe I du *RESC* du MDDEP:

TABEAU NO V
Volumes des sols contaminés

Sondage no		Aire d'influence (m ²)	Intervalle profondeur (m)	Volume (m ³)									
				Critères du MDDEP						RESC Annexe I	Matières		Matériaux de fondation
				Hydrocarbures pétroliers HP C ₁₀ à C ₅₀			Autres contaminants (hydrocarbures aromatiques polycycliques, métaux, etc.)						
				A - B	B - C	> C	A - B	B - C	> C				
VDM-011-F-01	520	0,0 - 0,30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	156	
0,30 - 0,60		-	156	-	-	-	-	-	-	-	-		
1,45 - 5,40		2054	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
VDM-011-F-02	856	0,0 - 0,27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	231	
0,27 - 0,91		-	-	-	-	548	-	-	-	-	-		
0,91 - 1,52		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
VDM-011-F-03	982	0,0 - 0,30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	294	
0,30 - 1,80		-	-	-	1473	-	-	-	-	-	-		
1,80 - 5,40		-	-	-	3536	-	-	-	-	-	-		
VDM-011-F-04	823	0,0 - 0,28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	230	
0,28 - 0,91		-	-	-	518	-	-	-	-	-	-		
0,91 - 2,13		-	-	-	-	1004	-	-	-	-	-		
2,13 - 5,18		-	-	-	2510	-	-	-	-	-	-		
VDM-011-F-05	786	0,0 - 0,33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	260	
0,33 - 2,10		-	-	-	-	1391	-	-	-	-	-		
2,10 - 2,43		259	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
2,43 - 4,53		-	-	-	-	1651	-	-	-	-	-		
SOUS-TOTAL			2313	156	0	9688	2943	0	522	0	0	1171	

- : aucun volume pour le critère / la norme concerné(e)

TABLEAU NO V (suite)

TABLEAU NO 4 (suite)												
Sondage no	Aire d'influence (m ²)	Intervalle profondeur (m)	Critères du MDDEP						RESC Annexe I	Matières		Matériaux de fondation
			Hydrocarbures pétroliers HP C ₁₀ à C ₅₀			Autres contaminants (hydrocarbures aromatiques polycycliques, métaux, etc.)				Résiduelles	Dangereuses	
			A – B	B – C	> C	A – B	B – C	> C				
VDM-011-F-06	476	0,0 – 0,33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	157
		0,33 – 1,50	-	-	-	557	-	-	-	-	-	-
		1,50 – 2,43	-	-	-	-	-	443	-	-	-	-
		2,43 – 6,09	-	-	-	1742	-	-	-	-	-	-
VDM-011-F-07	432	0,0 – 0,32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	138
		0,32 – 2,40	-	-	-	-	899	-	-	-	-	-
		2,40 – 4,80	-	-	-	1037	-	-	-	-	-	-
		0,0 – 0,33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	206
VDM-011-F-08	625	0,33 – 1,35	-	-	-	638	-	-	-	-	-	-
		1,35 – 3,03	-	1050	-	-	-	-	-	-	-	-
		3,03 – 5,40	-	-	-	1482	-	-	-	-	-	-
		0,0 – 0,60	-	-	-	-	-	-	-	-	-	432
VDM-011-F-10	502	0,0 – 0,40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200
		2,14 – 3,36	-	-	-	612	-	-	-	-	-	-
VDM-011-F-11	557	0,0 – 0,34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	190
VDM-011-F-12	549	0,0 – 0,34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	187
		0,34 – 1,20	-	-	-	472	-	-	-	-	-	-
		3,60 – 5,32	-	-	-	944	-	-	-	-	-	-
VDM-011-F-13	474	0,0 – 0,60	-	-	-	-	-	-	-	-	-	284
VDM-011-F-14	613	0,60 – 1,20	-	-	-	284	-	-	-	-	-	-
		0,0 – 0,32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	196
SOUS-TOTAL			0	1050	0	7768	899	443	0	0	1990	

- : aucun volume pour le critère / la norme concerné(e)

TABLEAU NO V (suite)

Sondage no	Aire d'influence (m ²)	Intervalle profondeur (m)	Volume (m ³)										RESC Annexel	Matières		Matériaux de fondation		
			Critères du MDDEP					Autres contaminants (hydrocarbures aromatiques polycycliques, métaux, etc.)										
			Hydrocarbures pétroliers HP C ₁₀ à C ₅₀			> C		A - B			B - C			> C			Résiduelles	Dangereuses
			A - B	B - C	> C	A - B	B - C	A - B	B - C	> C	A - B	B - C		> C				
VDM-011-F-15	771	0,0 – 0,60 1,90 – 4,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	462		
VDM-011-F-16	722	0,0 – 0,60 0,60 – 6,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	433		
VDM-011-F-17	634	0,0 – 0,31 1,80 – 1,95	3898	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	197		
VDM-011-F-18	741	0,0 – 0,36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	267		
VDM-012-F-01	2025	0,0 – 0,75 0,75 – 2,00 2,00 – 5,40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1519		
VDM-012-F-02	1292	0,0 – 0,30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	387		
VDM-012-F-03C	1357	0,0 – 0,30 1,30 – 2,03 2,03 – 2,73 2,73 – 3,65	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	408		
VDM-012-F-04	1290	0,0 – 0,60 0,60 – 1,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	774		
VDM-013-F-01	939	0,0 – 0,45 1,80 – 12,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	939		
VDM-013-F-02	2732	0,0 – 0,33	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	902		
VDM-013-F-03	1621	0,0 – 0,33 0,33 – 1,53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	535		
SOUS-TOTAL			3898	0	0	0	0	37082	774	0	95	0	0	0	0	7814		

- : aucun volume pour le critère / la norme concerné(e)

TABLEAU NO V (suite)

TABLEAU NO 4 (suite)													
Sondage no	Aire d'influence (m ²)	Intervalle profondeur (m)	Volume (m ³)										
			Critères du MDDEP					RESC Annexe I	Matières		Matériaux de fondation		
			Hydrocarbures pétroliers HP C ₁₀ à C ₅₀			Autres contaminants (hydrocarbures aromatiques polycycliques, métaux, etc.)							
			A-B	B-C	>C	A-B	B-C					>C	
VDM-013-F-04	1157	0,0 – 1,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1736	
VDM-013-F-05	1174	0,0-0,30 2,70 – 8,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	352	
VDM-013-F-06	886	0,0 – 0,30	-	-	-	6339	-	-	-	-	-	-	
VDM-013-F-07	533	0,0 – 0,30 0,30 – 2,10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	266	
VDM-013-F-08	568	0,0 – 0,34 2,44 – 6,34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	160	
VDM-013-F-09	629	0,0 – 0,34 0,34 – 0,93	-	-	-	959	-	-	-	-	-	-	
VDM-013-F-10	470	0,0 – 0,30 0,30 – 1,50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	193	
VDM-013-F-11	578	0,0 – 0,30	-	-	-	2215	-	-	-	-	-	-	
VDM-013-F-12	716	0,0 – 0,30 0,30 – 1,50 1,50 – 2,70	-	-	-	-	-	-	-	-	-	214	
VDM-013-F-13	624	0,0 – 0,30 0,30 – 1,50	-	-	-	371	-	-	-	-	-	-	
VDM-013-F-14	401	0,0 – 0,30 0,30 – 1,50 1,50 – 5,70	-	-	-	-	-	-	-	-	-	141	
SOUS-TOTAL			0	749	0	564	-	-	-	-	-	173	
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	215	
			-	-	-	860	-	-	-	-	-	-	
			-	-	-	-	859	-	-	-	-	-	
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	188	
			-	749	-	-	-	-	-	-	-	-	
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	120	
			-	-	-	482	-	-	-	-	-	-	
			-	-	-	1684	-	-	-	-	-	-	
			0	749	0	13474	859	0	0	0	0	3758	

- : aucun volume pour le critère / la norme concerné(e)

TABLEAU NO V (suite)

TABLEAU NO 1 (suite)														
Sondage no	Aire d'influence (m ²)	Intervalle profondeur (m)	Volume (m ³)											
			Critères du MDDEP						RESC Annexe I	Matières Résiduelles Dangereuses		Matériaux de fondation		
			Hydrocarbures pétroliers HP C ₁₀ à C ₅₀			Autres contaminants (hydrocarbures aromatiques polycycliques, métaux, etc.)								
			A – B	B – C	> C	A – B	B – C	> C						
VDM-013-F-15	1103	0,0 – 0,30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	331	
		1,50 – 7,00	-	-	-	6066	-	-	-	-	-	-	-	
VDM-013-F-16	1125	0,0 – 0,30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	338	
		2,40 – 4,80	-	-	-	2700	-	-	-	-	-	-	-	
VDM-013-F-17	558	0,0 – 0,30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	168	
		0,30 – 3,30	-	-	-	1675	-	-	-	-	-	-	-	
		3,30 – 5,10	-	-	-	1005	-	-	-	-	-	-	-	
VDM-013-F-18	700	0,0 – 0,32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	224	
		0,0 – 0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	174	
VDM-014-F-01	1160	0,15 – 1,00	-	-	-	-	-	-	986	-	-	-	-	
		1,00 – 5,40	-	-	-	5104	-	-	-	-	-	-	-	
VDM-014-F-02	661	0,0 – 0,35	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	231	
		0,35 – 1,80	-	-	-	-	-	958	-	-	-	-	-	
		1,80 – 2,20	-	-	-	-	-	-	-	264	-	-	-	
		2,20 – 4,80	-	-	-	1719	-	-	-	-	-	-	-	
VDM-014-F-03	1263	0,0 – 0,15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	189	
		0,15 – 2,00	-	2336	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		2,00 – 4,80	-	-	-	3536	-	-	-	-	-	-	-	
VDM-015-F-01	3223	0,0 – 1,20	-	-	3868	-	-	-	-	-	-	-	-	
		1,80 – 5,40	-	-	-	11603	-	-	-	-	-	-	-	
VDM-015-F-02	3245	0,0 – 0,36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1168	
		0,36 – 1,56	-	-	-	-	3894	-	-	-	-	-	-	
		1,56 – 4,26	-	-	-	8762	-	-	-	-	-	-	-	
SOUS-TOTAL			0	2336	3868	42170	3894	958	986	264	0		2823	

- : aucun volume pour le critère / la norme concerné(e)

TABEAU NO V (suite)

Sondage no	Aire d'influence (m ²)	Intervalle profondeur (m)	Volume (m ³)										
			Critères du MDDEP						RESC Annexe I	Matières		Matériaux de fondation	
			Hydrocarbures pétroliers HP C ₁₀ à C ₅₀			Autres contaminants (hydrocarbures aromatiques polycycliques, métaux, etc.)							
			A - B	B - C	> C	A - B	B - C	> C					
			A - B	B - C	> C	A - B	B - C	> C					
AB-9-1	349	0,0 - 1,00	-	-	-	349	-	-	-	-	-	-	
		1,00 - 4,00	1047	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		0,0 - 0,72	-	-	-	-	-	-	-	-	-	811	
AB-9-2	1127	0,72 - 1,55	-	-	-	935	-	-	-	-	-	-	
		0,0 - 1,46	840	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		1,46 - 2,44	-	-	-	564	-	-	-	-	-	-	
AB-9-4	1195	0,0 - 0,40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	478	
		1,22 - 2,00	-	-	-	-	-	-	932	-	-	-	
		2,00 - 2,20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	239	
		2,20 - 3,80	-	-	-	1912	-	-	-	-	-	-	
		0,70 - 3,90	-	-	-	-	2505	-	-	-	-	-	
(J-1) F-2	783	0,0 - 1,65	932	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
		1,65 - 2,60	-	-	-	-	537	-	-	-	-	-	
		2,60 - 3,90	-	-	-	735	-	-	-	-	-	-	
(M-5) F-1	565	0,0 - 1,30	-	-	-	638	-	-	-	-	-	-	
		3,15 - 4,11	-	-	-	471	-	-	-	-	-	-	
		0,0 - 0,60	-	-	-	-	296	-	-	-	-	-	
(E-4) F-1	493	0,60 - 3,05	-	-	-	1208	-	-	-	-	-	-	
		0,0 - 3,80	-	-	-	-	1508	-	-	-	-	-	
		3,80 - 3,90	-	-	-	40	-	-	-	-	-	-	
SOUS-TOTAL			2819	0	0	6852	4846	0	932	0	0	1528	
TOTAL			9030	4291	3868	117034	14215	1401	2535	264	0	19084	

- : aucun volume pour le critère / la norme concerné(e)

Les volumes estimés qui sont présentés au tableau no V, ont été évalués selon la méthode suivante:

- l'aire d'influence d'un sondage s'étend jusqu'à mi-distance du sondage adjacent ou jusqu'à la limite du site;
- l'intervalle de profondeur considéré correspond, selon le cas, à l'intervalle de l'échantillon analysé, à l'épaisseur du remblai ou à celle de la zone présumée contaminée, selon le jugement du professionnel responsable de l'interprétation.

La méthode des polygones est la méthode généralement utilisée pour l'évaluation des volumes en place de sols et de matières résiduelles. Cependant, il est à noter que les quantités évaluées peuvent différer des quantités qui seront effectivement excavées lors des travaux.

Selon la *Grille de gestion des sols contaminés* du MDDEP, le critère générique « A » est considéré comme étant le seuil à partir duquel des restrictions pourront être imposées dans le cas où des sols sont excavés. Les sols classés « A-B », « B-C » et « > C » qui ont été identifiés sur le site, devront, s'ils sont excavés, être gérés selon la *Grille de gestion des sols contaminés excavés intérimaire* et des dispositions de l'article 4 du *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés* du MDDEP. Cependant, les sols classés supérieurs aux valeurs limites fixées à l'annexe I du *RESC* du MDDEP devront être gérés selon les modalités de ce règlement.

Les matières résiduelles et les matériaux de fondation excavés devront également être disposés dans des centres autorisés par le MDDEP ou valorisés s'ils respectent les critères des guides en vigueur.

Selon le *Guide de classification des eaux souterraines du Québec* du MDDEP, l'unité hydrostratigraphique de la nappe libre se situe dans la classe III selon les critères suivants:

- le Site est desservi par un réseau d'aqueduc municipal;
- aucun puits de captage n'est présent sur le Site à moins d'un (1) km de celui-ci;
- le réseau d'égouts est le premier récepteur;
- un cours d'eau (Canal Lachine) est situé à 340 m au sud du Site.

Compte tenu de la quantité insuffisante d'eau, le puits d'observation de l'eau souterraine no VDM-013-PO-02 n'a pas pu être échantillonné au moment de l'échantillonnage. Cinq (5) échantillons d'eau provenant des puits d'observation nos VDM-011-PO-03, VDM-011-PO-06, VDM-011-PO-14, VDM-012-PO-03C et VDM-013-PO-13, ainsi qu'un (1) duplicata de chantier no DUP-EAU-01 (duplicata de l'échantillon original no VDM-013-PO-13) ont été prélevés et soumis à des analyses chimiques pour le dépistage des paramètres de HP C₁₀ à C₅₀, HAP, COV, pH, métaux et des paramètres de la CMM.

Les résultats des analyses chimiques de l'eau souterraine ont été interprétés selon critères de l'article 10 du *Règlement 87* de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et des concentrations maximales admises d'après la colonne A (traitement physico-chimique) de l'annexe I du *Règlement 2008-47* de la CMM, qui remplacera le *Règlement 87* à partir de 2012:

TABLEAU NO VI
Classification environnementale de l'eau souterraine

Sondage no	Paramètres Analysés					
	HP C ₁₀ à C ₅₀	H&G minérales	H&G totales	HAP	Métaux	Conventionnels
VDM-011-PO-03	N/D	N/D	N/D	< CMM	< CMM	< CMM
VDM-011-PO-06	N/D	N/D	N/D	< CMM	< CMM	< CMM
VDM-011-PO-14	N/D	N/D	N/D	N/D	< CMM	< CMM
VDM-012-PO-03C	N/D	N/D	N/D	N/D	< CMM	< CMM
VDM-013-PO-13	N/D	N/D	N/D	< CMM	< CMM	< CMM

— : Non analysé

N/D : Non détecté

<CMM : valeur inférieure aux exigences des Règlements 87 et 2008-47 de la CMM

D'après les résultats obtenus, les concentrations dans les puits d'observation nos VDM-011-PO-03, VDM-011-PO-06, VDM-011-PO-14, VDM-012-PO-03C et VDM-013-PO-13 se situent sous les critères de l'article 10 du *Règlement 87* de la CMM pour les HAP, les HP C₁₀ à C₅₀, les métaux, les huiles et graisses minérales et totales et les paramètres conventionnels. Il est à noter que les résultats analytiques respectent également les exigences du *Règlement 2008-47* de la CMM, qui remplacera le *Règlement 87* à compter de 2012.

2014 -06- 27 ^{9:48} heure-minute

20 872 069

AVIS DE CONTAMINATION

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*,
RLRQ, chapitre Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

À Montréal, ce dix-huitième (18^e) jour de
juin de l'an deux mille quatorze (2014).

COMPARAÎT :

MINISTRE DES TRANSPORTS, pour le
gouvernement du Québec, ayant sa demeure
habituelle en l'Hôtel du Parlement, à Québec,
province de Québec, G1A 1A4, et ayant pour
signataire délégué monsieur Alain-Marc Dubé,
directeur, Direction du projet Turcot, dûment
autorisé par la *Loi sur le ministère des
Transports* (RLRQ, chapitre M-28), la *Loi sur la
voirie* (RLRQ, chapitre V-9) et le *Règlement
autorisant la signature par un fonctionnaire de
certains actes, documents ou écrits du ministère
des Transports* (RLRQ, chapitre M-28, r. 5);

(ci-après le « Comparant »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau
de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal
d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant les
terrains désignés ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants
présents dans les terrains au-delà des valeurs limites réglementaires, tel
qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté
ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la
qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2).

1. DÉSIGNATION DES TERRAINS

Des terrains ou emplacements connus et désignés comme étant :

1.1 Le lot trois millions quinze mille sept cent trente-sept (lot
3 015 737) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de
Montréal, de la Ville de Montréal;

1.2 Une partie du lot trois millions trois cent vingt-quatre mille neuf
cent trente-quatre (ptie lot 3 324 934), du cadastre du Québec, de la
circonscription foncière de Montréal, de la Ville de Montréal, étant la rue

Notre-Dame Ouest, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: vers le nord-ouest, par le lot 3 324 901, mesurant le long de cette limite cent quarante-huit mètres (148 m); vers le nord-est, par une partie du lot 2 608 389, étant la rue Notre-Dame Ouest, mesurant le long de cette limite vingt-trois mètres (23 m); vers le sud-est, par une partie du lot 3 324 934, étant la rue Notre-Dame Ouest, mesurant le long de ces limites soixante-neuf mètres (69 m) et quatre-vingt-sept mètres (87 m); vers le sud-ouest, par une partie du lot 3 324 934, étant la rue Notre-Dame Ouest, mesurant le long de cette limite vingt et un mètres (21 m);

SUPERFICIE: Trois mille trois cent quarante-six mètres carrés (3 346 m²);

1.3 Le lot quatre millions cent quarante mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (lot 4 140 399) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, de la Ville de Montréal;

1.4 Le lot quatre millions cent quarante mille quatre cent trois (lot 4 140 403) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, de la Ville de Montréal;

1.5 Le lot quatre millions cent quarante mille quatre cent vingt-cinq (lot 4 140 425) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, de la Ville de Montréal;

1.6 Le lot quatre millions cent quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (lot 4 144 898) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, de la Ville de Montréal;

1.7 Une partie du lot quatre millions cent quarante-cinq mille deux cent quarante (ptie lot 4 145 240), du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, de la Ville de Montréal, étant la rue Cazalais, de figure rectangulaire, bornée et décrite comme suit: vers le nord-ouest, par une partie du lot 4 145 240, étant la rue Cazalais, l'extrémité sud-ouest de cette dernière ligne étant le point à rattacher; mesurant le long de cette limite vingt-six mètres (26 m); vers le nord-est, par une partie du lot 4 145 240, étant la rue Cazalais, mesurant le long de cette limite onze mètres (11 m); vers le sud-est, par une partie du lot 4 145 240, étant la rue Cazalais, mesurant le long de cette limite vingt-six mètres (26 m); vers le sud-ouest, par une partie du lot 4 145 277, étant la rue Saint-Rémi, mesurant le long de cette limite onze mètres (11 m). Le point à rattacher de ladite parcelle est situé à une distance de quatre mètres et cinq dixièmes (4,5 m) vers le sud-est le long de la limite nord-est du lot 4 145 277, étant la rue Saint-Rémi, à partir de l'intersection de la ligne de division des lots 4 140 445 et 4 145 240 avec ladite limite;

SUPERFICIE: Deux cent quatre-vingt-six mètres carrés (286 m²);

1.8 Le lot quatre millions cent quarante-cinq mille deux cent quarante-deux (lot 4 145 242) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, de la Ville de Montréal;

1.9 Une partie du lot quatre millions cent quarante-cinq mille deux cent soixante-dix-sept (ptie lot 4 145 277), du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, de la Ville de Montréal, étant la rue Saint-Rémi, de figure irrégulière, bornée et décrite comme suit: vers le nord-ouest, par le lot 4 140 428, mesurant le long de cette limite neuf mètres (9 m); vers le sud-ouest, par le lot 4 140 428, mesurant le long de cette limite trente-trois mètres (33 m); vers le nord-ouest, par le lot 4 140 428, mesurant le long de cette limite huit mètres (8 m); vers le sud-ouest, par le lot 4 140 428, mesurant le long de cette limite douze mètres (12 m); vers l'ouest, par le lot 4 140 444, mesurant le long de cette limite treize mètres (13 m), le long d'un arc de cercle de cent trente-neuf (139 m) de rayon; vers le nord-est, par les lots 4 140 444, 4 140 445, 4 145 240, étant une partie la rue Cazalais, 4 140 442, 4 140 509, 4 141 058 et 4 140 513, mesurant le long de cette limite quatre-vingt-quatorze mètres (94 m); vers le sud-est, par une partie du lot 4 145 277, étant la rue Saint-Rémi, mesurant le long de cette limite trente et un mètres (31 m); vers le sud-ouest, par les lots 5 064 120 ptie et 5 064 119, mesurant le long de ces limites trente-trois mètres (33 m) et seize mètres (16 m);

SUPERFICIE: Deux mille cent cinquante-deux mètres carrés (2 152 m²);

1.10 Le lot quatre millions cent quarante-cinq mille trois cent soixante-huit (lot 4 145 368) du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, de la Ville de Montréal;

(ci-après appelés collectivement les « Immeubles »).

2. IDENTIFICATION DES PROPRIÉTAIRES ET PERSONNES VISÉES PAR L'AVIS

Le comparant est propriétaire des Immeubles désignés aux paragraphes 1.3, 1.6 et 1.10 en vertu des titres de propriété publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 1848660, 1866910, 1899194, 2127817, 2242751, 2323880, 4418333, 4460320, 4461188 et 4478213.

La Ville de Montréal est propriétaire des Immeubles désignés aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.4, 1.5, 1.7, 1.8 et 1.9 en vertu des titres de propriété publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 117782, 122236, 183919, 227463, 271326, 371142, 411713, 52736, 52737, 52741, 53194, 53552, 58707, 59233, 60523, 63434, 65916, 66642, 67122, 72337, 75679, 768212, 1451133, 1898644, 3331625, 4359799 et 4479632.

3. DÉSIGNATION DE LA VILLE ET DES UTILISATIONS AUTORISÉES

Les terrains sont situés dans la Ville de Montréal et les utilisations suivantes : résidentielle, industrielle, commerciale et équipements collectifs et institutionnels sont autorisées sur ces terrains en vertu de la réglementation de zonage de cette ville, tel qu'indiqué au résumé de l'étude de caractérisation mentionné à l'article 4 ci-dessous.

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de l'étude de caractérisation « Évaluation environnementale de sites, phases I et II – Rues et emprises routières du secteur de la cour Turcot – Montréal (Québec) », portant les numéros de référence M4-02-TU/VDM-011 à VDM-015 et M025813-E1, contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans les immeubles et dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires ;
- 4.2 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur les Immeubles ;
- 4.3 la superficie des terrains occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur ;
- 4.4 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est ;
- 4.5 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par Raymond Morel en date du 10 mai 2013, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

5. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE CONTAMINATION

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre les Immeubles, ou partie de ceux-ci.

EN FOI DE QUOI, le **Comparant** a signé

Ministre des Transports

par : 
Alain-Marc Dubé, directeur

MONTREAL, Qc
Lieu

2014 06/18
Date

ATTESTATION

Je, soussignée, Cindy Guillemette, notaire, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du **Comparant** ;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le **Comparant** ;
3. Le document est valide quant à sa forme ;

Attesté à Québec, province de Québec, ce vingtième
(20^e) jour de juin de l'an deux mille quatorze (2014).

Nom : Cindy Guillemette
Qualité : Notaire
Adresse : 700, boulevard René-Lévesque Est, 26^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1


Cindy Guillemette, notaire